

Syndicat du Bassin de l'Outdon

6 rue de la Roirie - 49500 SEGRE EN ANJOU BLEU (accès par : rue Charles Guilleux, parking Groupe Milon, porte A) Tél: 02.41.92.52.84 - mail: contact@bvoudon.fr - www.bvoudon.fr

n° siret : 200 077 881 00015

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL **DU MERCREDI 29 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt trois, le vingt neuf novembre, les membres du comité syndical du Syndicat du Bassin de l'Oudon se sont réunis à la salle de l'amitié, au groupe MILON à Segré-en-Anjou-Bleu, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président conformément aux articles L 5711-1, L5211-1, L 2121-10, L 2121-12 et L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

STRUCTURE	TITULAIRE	présent	excusé	SUPPLEANT	présent	excusé
ANJOU BLEU COMMUNAUTE	M. AILLERIE Pierre		1	Mme GRÉGOIRE Aline		
	M. BÉLIER Denis	1		M. HEULIN Pierre-Marie		
	M. BESNIER Michel			Mme BOURDAIS Marie- Paule	1	
	Mme BOULLAIS Sandrine	1		Mme DANJOU Anne	1	
	M. BRILLET Martial			M. BRUANT Joël		
	Mme CERISIER Isabelle	1		Mme CHAUVEAU Carine	1	
	M. COLAS Aurélien	1		Mme MERCAT Pascale		
	Mme COUE Françoise	1		M. CABRAL Joaquim		
	M. DELAUNAY Dominique			M. BALLE Matthieu		
	M. FRÉMY Didier			M. BESNIER Loïc	1	
	M. GASTINEAU Christophe			M. CHERÉ Nicolas	1	
	M. GATINEAU Régis			M. MARY Yves		
	M. GRIMAUD Gilles	1		M. CHAUVIN Bruno		
	M. HAMARD Benoît	1		M. ROBERT Jacques		
	M. MAHOT Marcel	_	1	M. BRETON Eric		
	M. PELLUAU Dominique			M. LARDEUX Dominique	1	
	M. PERROIS Christian	1		M. ROCHEPEAU Pierre		
	M. ROBERT Anaël	,		M. ROBERT Bernard		
	M. RONCIN Joël	1		M. BIANG N'ZIE Patrick		
	M. ROUSSEZ Olivier		1	M. BOSSÉ Fabien		
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU	M. BERSON Christian			M. PICQUET Marc- Antoine		
PAYS DE CRAON	M. BESNIER Tony			M. POIRIER Romuald		
	M. CADOT René			M. CORNABAS LECOMTE Damien		

	M. CROSNIER Florent	1		M. VALLEE Jacky	8	1
	M. DELANOË Jean- Claude	1		M. GUILLAUDEUX Kévin		
	M. GAROT Rémi		1	M. HOUTIN Jean- Christophe		
	M. GAUCHER Olivier			M. MARQUET Julien		
	M. GAUMÉ Bruno	1		M. CHAMARET Richard		
	M. GENDRY Daniel	1		M. GIBOIRE Jean-Paul	1	
	M. GILLES Pierrick	1		M. JONCHERAY Adrien		
	M. GUILLET Vincent			M. HOUTIN Jérôme		
	M. GUION Ludovic			M. BELLANGER Jimmy		
	M. JÉGU Christel			M. MERLIER Claude		
	M. LAMY Anthony			M. BRETON Robert		
	M. LIVENAIS Norbert			M. BEDOUET Gérard		
	M. PENÉ Loïc			M. ROSSIGNOL Didier		
	M. POMMIER Sébastien	1		M. FRABOUL Yannick	1	
	M. RAIMBAULT Pascal		1	M. RAVARY Nicolas		
	M. RAMAUGER Dominique	1		M. GENDRY Hugues		
	M. ROSSIGNOL Jérôme			M. BEUCHER Clément		
COMMUNAUTE DE	M. AUBERT Mickaël		1	M. BUREAU Arnaud		
COMMUNES DES VALLEES DU HAUT	M. CHESNEAU Ludovic			M. VIGNAIS Vincent		
ANJOU	M. DUBOSCLARD Hervé	1		M. BUCHER Anthony		1
	M. HAYER Jacky			Mme RAMÉ Bérangère		
	M. LEBRETON Bruno			M. CHEVROLLIER Pascal		
	M. PERRAULT Sylvain			M. GABORIAUD Bernard		
LAVAL AGGLOMERATION	M. LABBÉ Michel	1		Mme BOISARD Véronique		1
AGGLOMERATION	M. MICHEL Louis	1		Mr PAILLARD Vincent		
VITRÉ COMMUNAUTÉ	M. FERRÉ Guy			M. BIDAUX Jacques		
ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE	M. HENRY Patrick			,		
COMMUNAUTE DE COMMUNES CHATEAUBRIANT DERVAL	M. LORANT Gildas			M. GUILLET Cyrille		
PEUTON	M. LAUNAY André			M. LELOUP Roland		

Les délégués présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du comité syndical. Monsieur Dominique RAMAUGER, a été nommé secrétaire de séance pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

Délégués en exercice : 52 - Nombre de présents : 27 (Titulaires = 19 ; suppléants = 8)

Le compte-rendu sommaire de la séance du 29/11/2023 a été affiché au centre administratif de Craon le 06/12/2023, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ordre du jour du comité syndical :

- 1. Administration
 - 1.1. Validation du compte rendu de la séance précédente
 - 1.2. Décisions prises par le bureau
 - 1.3. Décisions prises par le président
 - 1.4. Calendrier des réunions de bureau et de comité syndical en 2024
- 2. Débat d'orientations budgétaires 2024, programmation et demandes de subventions
- 3. Dossiers techniques
 - 3.1. Présentation de l'étude sur les eaux de puits
 - 3.2. Convention 2023-2027 avec la Région pour la poursuite du projet Life Revers'eau sur le Chéran
 - 3.3. Résultats de l'étude de danger de la digue de Bel Orient et validation des engagements en matière de protection dans le cadre du classement du système d'endiguement
 - 3.4. Procédure de déclaration d'intérêt général des travaux de restauration des milieux aquatiques
 - 3.5. Convention avec la Communauté de communes du Pays de Château Gontier pour la mise en œuvre des Mesures Agro-environnementales sur le captage de la Plaine
- 4. Dossiers pour avis
- 5. Etudes, communication et travaux en cours
- 6. Questions diverses

1. ADMINISTRATION

1.1. Validation du compte rendu de la séance précédente

Présentation: M Gilles GRIMAUD

Le compte rendu de la séance du 27 septembre 2023 est consultable sur www.bvoudon.fr http://www.bvoudon.fr/qui-sommes-nous/le-bassin-de-l-oudon/les-comptes-rendus-de-reunions

Vote: unanimité

1.2. <u>Décisions prises par le bureau</u>

Présentation: M Gilles GRIMAUD

Au cours des séances précédentes des bureaux, les décisions suivantes ont été prises :

Séance du 17/10/2023:

- Validation des choix d'attribution du marché accompagnement des agriculteurs par la commission d'appel d'offres :
- Lot 1 Accompagnement de groupes d'agriculteurs du bassin de l'Oudon :
 - 1 CIVAM AD 49
 - 2 CHAMBRE D'AGRICULTURE DES PAYS DE LA LOIRE
 - 3 CER France 53-72
 - 4 SARL ACTIS ENVIRONNEMENT
- Lot 2 Diagnostics agroécologiques en vue d'engagement en MAEC des agriculteurs du bassin de l'Oudon :
 - 1 CHAMBRE D'AGRICULTURE DES PAYS DE LA LOIRE
 - 2 SARL ACTIS ENVIRONNEMENT
 - 3 CER France 53-72
 - Validation du lancement de la consultation des entreprises pour le marché suivi complémentaire de la qualité de l'eau pour un montant estimatif de 150 000 € HT (pour 2 années, avec possibilité de reconduction de 12 mois),
 - Validation de la réalisation de l'étude préalable à la restauration de la continuité écologique sur le Misengrain pour un montant estimatif de 7 100 € HT,
 - Validation de la réalisation d'un suivi hydrobiologique complet sur le site de la Deurie pour un montant estimatif de 5 000 € HT dans le cadre du LIFE Revers'eau sur le Chéran (LIFE19 IPE/FR/000007 REVERS'EAU),
 - Validation du dépôt de demandes de subventions, conformément au CT Eau 2023-2025, pour les actions suivantes :

Etudes préalables à la restauration des milieux aquatiques,

Travaux de restauration des milieux aquatiques et suivis,

L'enlèvement des embâcles et la lutte contre les espèces végétales exotiques et envahissantes.

- Validation de l'avenant au marché d'inventaire des zones humides et du bocage sur Anjou Bleu Communauté signé avec DCI Environnement, pour un montant de 40 000 € TTC,
- Validation du recours à la prestation complémentaire concernant les milieux aquatiques dans le cadre de l'élaboration du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (P.T.G.E) pour le montant de 6 720 € HT.

Séance du 08/11/2023:

- Modification du tableau des effectifs,
- Demande de subventions aux partenaires financiers pour le financement de l'équipe d'animation 2024 dans le cadre du CTEau et du LIFE Chéran (LIFE19 IPE/FR/000007 REVERS'EAU).

Discussion:

Pas d'observations particulières.

1.3. Décisions prises par le président

Présentation: M Gilles GRIMAUD

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
Inondations		
Création et installation portail - ouvrage bel orient	CHEVALIER Christophe	2 841,88 €
Installation transmetteur 2G/4G - site de la Cartais	VEOLIA	1 454,23 €

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
Général		- €
Abonnement mensuel microsoft 365	KIRSCH	239,68€
EPI Thomas et Nicolas	HEULIN ROUSSEAU	386,22€

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
Milieux aquatiques		
Intervention sur l'Uzure pour le retrait de gros embâcles à Niafles	HOUILLOT	8 396,66€
alimentation réunion bilan Asure	GAIGEARD	50,75€
achat de pompes d'herbage - mesure d'accompagnement - restauration continuité	TERRENA SEGRE	2 034,00 €
achat mélange grainier berges pour travaux de restauration zones humides	AQUATERRA SOLUTION	501,82€

Signature de marchés		coût HT	
 désignation du marché	type de marché	maximum	prestataire retenu
ETUDE PREALABLE CONGRIER	PRESTATION INTELLECTUELLE	25 740 €	HYDRO CONCEPT
CHARTE GRAPHIOLIE	PRESTATION INTELLECTUELLE	6,060.€	Melissa MASSOI

Discussion:

LIFE CLE

Pas d'observations particulières.

1.4. Calendrier des réunions de bureau et de comité syndical en 2024

Présentation:

Distribution en séance.

La prochaine réunion de comité syndical est fixée le mercredi 24 janvier 2024 à 20h30 pour le vote du budget.

2. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024, PROGRAMMATION ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Présentation: M Gilles GRIMAUD

Les grandes masses de dépenses en dépenses et en recettes sont préparées par service puis globalisées en vue de la préparation du budget primitif 2024. Il convient de discuter des orientations. Présentation du rapport d'orientations budgétaires, des tableaux financiers et des éléments techniques en séance.

Ces documents sont mis à disposition avec la présente note explicative de synthèse.

Proposition de délibération

EXPOSE

Monsieur le Président présente le rapport d'orientations budgétaires et les tableaux financiers associés pour le budget unique à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le rapport et le tableau financier global est joint à la présente délibération.

Ces propositions ont fait l'objet d'un débat au sein du comité syndical.

Discussion:

Le montant provisionné pour les indemnités de sur-inondation est actuellement de 165 000€. Il avait été estimé que 3 indemnités totales à verser étaient de 750 000 € (Cas extrême). Lors de la crue de juin 2018, environ 15 000€ ont été versés.

Le montant prévu pour la lutte contre les ragondins correspond aux primes à la capture versées à Polleniz en Mayenne et au FDGDON¹ en Maine et Loire pour les piégeurs. Cela comprend aussi des frais de fonctionnement des structures pour l'organisation de réunions ainsi que l'achat de cages en Mayenne.

Le syndicat est informé du nombre de ragondins piégés par commune (queues recueillies par les piégeurs).

Le syndicat verse les aides de l'État aux agriculteurs dans le cadre du programme des PSE (paiements pour services environnementaux). Par contre il ne verse pas les aides aux MAEC (Mesures agro-environnementales et climatiques), les agriculteurs les perçoivent dans le cadre de la PAC (Politique agricole commune). Le syndicat est chargé de déposer le programme des MAE auprès de l'État et estime le nombre d'agriculteurs qui s'engageraient. Le syndicat organise la communication, flyer et réunions, à partir du mois de janvier 2024. Les agriculteurs sont également informés par les conseillers agricoles.

À quel moment l'agriculteur doit s'engager?

L'engagement se fait au moment de la déclaration PAC.

Est-ce qu'il y aura assez d'aides pour tous les agriculteurs volontaires ?

Il y a toujours eu moins d'engagement que prévu sur le bassin de l'Oudon. S'il y en avait plus, il faudrait rééquilibrer en fonction du niveau d'engagement sur le reste de la Région des Pays de la Loire.

Autorisations de programmes et demandes de subventions pour 2024

Présentation : M Gilles GRIMAUD

Proposition de délibération

EXPOSE

Dans le cadre du contrat territorial eau multithématique 2023-2025, des demandes de subventions doivent être présentées annuellement, et avant le 31 décembre de l'année précédente, auprès des partenaires financiers.

Il convient donc de programmer les actions pour 2024 et de faire les demandes de subventions afférentes. Certaines opérations seront engagées en 2024 et se dérouleront jusqu'en 2025.

La programmation ainsi établie entre dans le cadre de la délégation donnée au bureau pour engager les opérations budgétisées,

Le comité syndical, Sur proposition du bureau,

¹ Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles

Après avoir débattu des orientations budgétaires, Après en avoir délibéré, Approuve les programmations suivantes par thématique :

PROGRAMMES D'ACTIONS - INONDATIONS - DOB 2024

CHARGES	2021	2022	2023		
	Réalisé	Réalisé	Budgétisé	2024	2025
Charges à caractère général	8 186	8 133	8 160	8 000	8 000
programmes d'actions :	44 605	34 139	174 000	112 512	77 204
entretien ouvrages	44 605	20 573	39 000	39 350	39 350
opérations complémentaires		0	4 000		
classemt ouvrages et VTA		3 566	86 000	36 050	
convention le Tertre		10 000	10 000	0	0
ternalisation surveillance et maintenance			35 000	37 112	37 854
Frais de personnel	58 293	59 960	40 855	41 800	42 636
TOTAL CHARGES	111 085	102 232	223 015	162 312	127 840

INVESTISSEMENTS	2021	2022	2023		
	Réalisé	Réalisé	Budgétisé	2024	2025
Etudes	73 444	43 919	79 583		DATE OF THE PARTY
travaux		57 649	52 650	200 000	
maintenance des ouvrages	13 124	4 583	25 000	25 000	25 000
acquisition matériel	733	3 408	2 500	2 500	2 500
logiciels	3 899	7 109	0		
TOTAL INVESTISSEMENTS	91 199	116 668	159 733	227 500	27 500

PROGRAMMES D'ACTIONS - COMMISSION LOCALE DE L'EAU - DOB 2024

	2021	2022	2023	2024	
CHARGES	Réalisé	Réalisé	Budgétisé		2025
Charges à caractère général	15 858	20 119	20 000	24 000	24 480
programmes d'actions :	7 933	19 712	437 350	312 383	191 263
communication	1 860	8 327	28 000	23 000	15 500
Evaluation - données	6 073		5 000	5 000	5 000
Révision du SAGE		6 066	100 000	80 000	36 480
PTGE		1 350	151 000	120 283	120 283
Inventaire ZH et bocage PLUI ABC		619	145 000	70 100	
Formation Apprenti		3 350	3 350	8 000	8 000
Animations scolaires			5 000	6 000	6 000
Frais de personnel	141 766	154 967	181 850	188 900	192 678
TOTAL CHARGES	165 556	194 798	639 200	525 283	408 421
	2021	2022	2023		
INVESTISSEMENTS	Réalisé	Réalisé	BP + RAR + DM	2024	2025
Acquisition matériel	6 068	4 123	2 500	2 500	2 500
TOTAL INVESTISSEMENTS	6 068	4 123	2 500	2 500	2 500

PROGRAMMES D'ACTIONS - QUALITE QUANTITE - DOB 2024

	2021	2022	2023	对 多次 计		
CHARGES	Réalisé Réalisé		Budgétisé	2024	2025	
Charges à caractère général	18 564	23 278	17 000	25 000	25 000	
programmes d'actions :	222 313	385 211	594 765	613 824	624 244	
solde programme précédent	45 302		129 712			
Diagnostics et accompagnements ind.	5 940	87 397	71 353	127 440	108 340	
accompagnements collectifs	8 040		40 000	55 000	57 500	
Animations territoire à enjeu	27 820	47 106	68 700	59 000	45 100	
Etudes	28 170	34 262	30 000	13 080	10 000	
charte préconisateurs		0	0	5 000	0	
suivi eau des puits		25 460	0	0	0	
Bocage	87 281	157 071	200 000	270 000	270 000	
suivi complémentaires	7 676	24 417	40 000	43 000	51 000	
Sensibilisation-communication	8 333	7 338	15 000	28 000	18 000	
Evaluations-données	3 751	2 160	0	13 304	34 304	
Mise en place des actions PTGE			0		30 000	
Frais de personnel	148 908	145 484	183 355	196 261	200 186	
TOTAL CHARGES	389 785	553 973	795 120	835 085	849 430	

对外的基本的基本的	2021	2022	2023			
INVESTISSEMENTS	Réalisé	Réalisé	Budgétisé	2024	2025	
Acquisition materiel	1 704	1 205	2 500	2 500	2 500	
Création base données suivi agricole	6 233	0	10 520			
paiements pour services environnem		92 606	207 913	130 933	111 582	
TOTAL INVESTISSEMENTS	7 938	93 811	220 933	133 433	114 082	

PROGRAMMES D'ACTIONS - MILIEUX AQUATIQUES - DOB 2024

CHARGES	2021	2022 Réalisé	2023		2025
	Réalisé		Budgétisé	2024	
Charges à caractère général	49 542	49 474	51 000	48 500	50 925
programmes d'actions :	83 504	127 157	150 700	134 900	170 100
Communication	13 736	25 058	21 000	9 000	6 000
entretien milieux aquatiques	30 644	33 332	48 000	53 000	53 000
rongeurs aquatiques	22 592	21 519	22 000	22 000	22 000
entretien ouvrages	9 319	25 769	9 700	24 900	25 100
suivis-évaluations - Etudes	7 213	14 250	40 000	16 000	64 000
Stratégie foncière		7 230	10 000	10 000	
Erais de norsennel	231 803	269 264	220 891	230 255	238 860
Frais de personnel TOTAL CHARGES	364 849	445 895	422 591	413 655	459 885

INVESTISSEMENTS	2021 Réalisé	2022 Réalisé	2023	2024	2025
			Budgétisé		
Acquisition materiel	43 138	5 410	2 500		
ouvrages hydrauliques	2 511	65 181	250 000	205 000	205 000
Suivi/évaluation	24 893	19 271	67 000	46 990	46 990
Restauration milieux aquatiques + ZH	217 853	420 252	429 878	330 000	330 000
Continuité écologique	473 827	274 690	560 592	466 000	457 000
Communication	3 186	8 274	7 000	1 000	1 000
rongeurs aquatiques	2 405	384	2 500	1 000	1 000
Acquisition terrains			25 000	10 000	10 000
TOTAL INVESTISSEMENTS	767 813	793 461	1 344 470	1 059 990	1 050 990

PROGRAMMES D'ACTIONS - LIFE CHERAN - DOB 2024

CHARGES	2021 Réalisé	2022 Réalisé	2023 Budgétisé	2024	2025
programmes d'actions :	414	38 067	62 600	124 500	79 666
Communications	414	4 568	4 500	20 000	20 000
Etudes		33 499	2 500	2 500	
gouvernance			1 500	1 500	1 500
Suivi qualité de l'eau			2 500	5 000	
Suivi et valorisation biodiversité			17 500	17 500	17 500
connaissance agricoles			5 000		
lévelopper et valoriser dispositifs paysagers			29 100	78 000	40 666
Frais de personnel	25 823	42 161	56 941	45 595	44 355
TOTAL CHARGES	31 679	89 008	129 741	180 095	134 021

INVESTISSEMENTS	2021 Réalisé	2022 Réalisé	2023 BP + RAR + DM	2024	2025
Etudes		8 928	69 211	40 000	
Travaux			0	292 000	218 371
Hunaudières		137 485	30 000		
Création mares/Réduction impact Etangs			9 900		
Restauration hydro morpho		38 393	93 826		
Effacement ouvrages			36 500		
Création zones tampon			19 750		
TOTAL INVESTISSEMENTS	6 919	188 212	259 187	332 000	218 371

Vote: Unanimité.

3. DOSSIERS TECHNIQUES

3.1. Présentation de l'étude sur les eaux de puits

Présentation: M Olivier ROUSSEZ

Suite à l'analyse des eaux de puits sur la zone test multithématique de la Verzée en 2022, il est présenté le bilan de cette opération, la plaquette de sensibilisation et les enjeux relevés par celle-ci.

Présentation en séance.

Monsieur Syméon KERGOURLAY présente le dossier. Cf. diaporama.

Discussion:

Est-ce qu'il est possible d'accéder aux données de qualité pour chaque puits ?

Ce sont des données confidentielles, réservées aux propriétaires, le syndicat exploite les données globalement pour les restituer.

3.2. <u>Convention 2023-2027 avec la Région pour la poursuite du projet Life Revers'eau sur le Chéran</u>

Présentation: M Louis MICHEL

Le Syndicat du Bassin de l'Oudon est engagé avec la Région dans le cadre d'un projet Européen LIFE pour le retour au bon état des eaux du Chéran.

Une première convention entre la Région, chef de file du projet, et le syndicat a été signée pour la première période du projet, soit de 2021 à 2022. Une seconde convention devait être signée pour la période 2023-2025 puis une troisième 2026-2027. Cette procédure a été simplifiée. La Région demande une seule convention pour la période 2023-2027. La convention sera présentée aux instances de la Région le 17 novembre 2023.

La convention est mise à disposition avec la présente note explicative de synthèse.

Proposition de délibération

EXPOSE

Le Syndicat du bassin de l'Oudon est engagé avec la Région dans le cadre d'un projet Européen LIFE REVERS'EAU pour le retour au bon état des eaux du Chéran (délibération n°2018-115 du 12 décembre 2018).

La première période du projet a fait l'objet d'une convention 2021-2022. Il convient de signer une seconde convention pour établir les conditions de partenariat et d'engagements pour la période 2023-2027.

Le comité syndical, Sur proposition du bureau, Après en avoir délibéré,



Poursuit son engagement dans le programme LIFE REVERS'EAU sur le Chéran (LIFE19 IPE/FR/000007 REVERS'EAU),

Valide la convention 2023-2027 ci-annexée à passer avec la Région des Pays de la Loire,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Discussion:

Monsieur Louis MICHEL était présent à la réunion des partenaires du LIFE REVERS'EAU lundi dernier à la Région des Pays de la Loire. Certains acteurs ont abandonné leur projet à l'issue de la première phase. C'est lourd administrativement. Nous avons réussi à faire un beau programme pour les années à venir, nous entrons dans une 2ème phase. Plantations de haies, mares, restauration des cours d'eau... et un gros volet communication : lettre du Chéran, étude sociologique. L'objectif est le retour au bon état des eaux. Le syndicat travaille sous la vigilance des pêcheurs, les réunions rassemblent du monde et sont animées. Des personnes (promeneurs, pêcheurs) souhaiteraient avoir accès aux bords de rivières pour pouvoir se promener.

Le budget de 2021 à 2027 est de 2 millions d'euros, 50% d'aides de l'Europe et 30% de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne dans le cadre du CTeau, il reste 20% à charge pour le syndicat.

Vote: Unanimité.

3.3. <u>Résultats de l'étude de danger de la digue de Bel Orient et validation des engagements en matière de protection dans le cadre du classement du système d'endiguement</u>

Présentation : M Louis MICHEL

Le rapport d'étude dans sa version provisoire du mois de juillet 2023 est mis à disposition avec la présente note explicative de synthèse.

Le Syndicat du Bassin de l'Oudon doit déposer un dossier d'autorisation préfectorale dans le cadre d'une régularisation réglementaire pour la reconnaissance des ouvrages de lutte contre les inondations. Ce dossier a été expliqué au comité syndical du mois de juillet 2023.

L'étude de stabilité et l'étude hydraulique confirment les capacités de la digue à assurer la protection du hameau de Bel Orient pour le niveau de crue centennale, avec une bonne résistance au risque de rupture. Au vu de ces éléments, il est proposé au Syndicat de décider du niveau de protection, du niveau de sureté et de la zone protégée sur lesquels le Syndicat engage sa responsabilité.

Madame Géraldine COUSIN présente le dossier. Cf. diaporama.

Proposition de délibération

EXPOSE

Les ouvrages de lutte contre les inondations doivent être classés en aménagement hydraulique et système d'endiguement dans le cadre d'une régularisation réglementaire.

Les études nécessaires, dites études de dangers, ont été présentées au comité syndical au mois de juillet 2023 (délibération n°2023-19 du 5 juillet 2023).

Le dossier concernant le système d'endiguement de Bel Orient devait être complété car il manquait des données techniques.

Le comité syndical,

Sur proposition du comité de pilotage et du bureau,

Après avoir pris connaissance du rapport de l'étude,

Après en avoir délibéré,

Valide le dossier à déposer auprès des services de l'Etat, et en particulier les zones à enjeux et points de référence, ainsi que les niveaux d'engagement en matière de protection contre les inondations, Dit que les documents pourront être complétés à la demande des services de l'Etat,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant à donner suite aux demandes de l'État et à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Discussion:

Les chiffres sont donnés par le bureau d'études. Si le prestataire s'est trompé sur les cotes, est-ce qu'on a moyen de se retourner contre eux ?

Madame Géraldine COUSIN dit que la cote retenue est celle du déversoir, c'est du bon sens, il n'y a pas d'erreur possible. L'étude montre que le système conçu est bien dimensionné pour ce qui a été prévu.

L'étude de stabilité est valable tant qu'on n'observe pas de désordre ou de détérioration de la digue. Si la surverse était plus haute, cela aurait protégé davantage ?

Madame Géraldine COUSIN - déversoir plus haut, digue plus haute donc oui une meilleure protection.

Lors de la crue de juin 2018, la digue a joué son rôle, c'était un évènement majeur sur le secteur, l'eau était à la limite des maisons.

Vote: Unanimité.

3.4. <u>Procédure de déclaration d'intérêt général des travaux de restauration des milieux aquatiques</u>

Présentation: M Joël RONCIN

Le dossier de déclaration d'intérêt général est mis à disposition avec la présente note explicative de synthèse.

Le comité syndical a validé au mois de juin 2023 le dossier de déclaration d'intérêt général des travaux de restauration des milieux aquatiques (commun à la Mayenne et au Maine et Loire), avec l'organisation d'une enquête publique.

Suite à la parution d'un Décret, la procédure a évolué. Il n'y a plus d'enquête publique, et il convient de déposer un dossier dans chaque département, et ce pour 3 ans au lieu de 6. Lorsque le Préfet aura déclaré d'intérêt général ces travaux par arrêté préfectoral, il faudra faire avant les travaux un porter à connaissance auprès des riverains concernés et des demandes d'occupation temporaire des terrains.

Proposition de délibération

EXPOSE

Le comité syndical a approuvé le dossier de déclaration d'intérêt général et au titre de la Loi sur l'eau des travaux de restauration des milieux aquatiques (délibération n°2023-21 du 5 juillet 2023). La réglementation ayant évolué, il convient de modifier le dossier pour s'adapter à la nouvelle procédure. Le contenu du dossier et les choix techniques et financiers pris au mois de juillet ne sont pas modifiés.

Le comité syndical,

Sur proposition du bureau,

Après en avoir délibéré,

Dit que le dossier est déposé pour une période de travaux de 3 ans, dans chaque département concerné,

Confirme le dossier pour la déclaration d'intérêt général et de déclaration au titre de la Loi sur l'eau, Annule l'organisation d'une enquête publique, les travaux déclarés d'intérêt général feront l'objet d'un porter à connaissance auprès du public et d'une demande d'occupation temporaire des terrains,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire

Vote: Unanimité.

3.5. <u>Convention avec la Communauté de communes du Pays de Château Gontier pour la mise en œuvre des Mesures Agro-environnementales sur le captage de la Plaine</u>

Présentation: M Rémi GAROT

La convention et ses annexes sont mises à disposition avec la présente note explicative de synthèse.

Madame Delphine PREVOT présente le dossier.

Proposition de délibération

EXPOSE

Le Syndicat du bassin de l'Oudon est opérateur agro-environnemental pour le Projet Agro-Environnemental et Climatique sur le bassin-versant de l'Oudon avec de nouvelles mesures ouvertes en 2024 (délibération n°2023-27 du 27 septembre 2023). Le Syndicat coordonne le projet avec l'ensemble des préconisateurs ainsi qu'avec la Communauté de communes du Pays de Château-Gontier (CCPCG). Cette dernière a souhaité ouvrir des MAEC aux agriculteurs présents sur le captage de la Plaine, en assurant la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'animation, des diagnostics et des formations à destination des agriculteurs situés dans l'aire d'alimentation du captage en eau potable de La Plaine.

Une convention doit donc établir la relation entre le Syndicat du Bassin de l'Oudon et la Communauté de communes du Pays de Château-Gontier, notamment en ce qui concerne les dépenses à réaliser et les modalités de versement des aides de l'Etat.

Le comité syndical,

Sur proposition du bureau,

Après en avoir délibéré,

Valide la convention ci-annexée à passer avec la Communauté de communes du Pays de Château-Gontier dans le cadre du portage des mesures agro-environnementales et climatiques sur le bassin versant de l'Oudon,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Discussion:

Monsieur Gilles GRIMAUD explique que la Communauté de communes du Pays de Château Gontier a souhaité sortir du syndicat pour une approche identique sur tous les bassins versants de leur territoire.

Monsieur Joël RONCIN souligne que c'est aussi un retrait pour des raisons financières.

Vote: Unanimité

4. DOSSIERS POUR AVIS

Présentation: M Gilles GRIMAUD

Pas de dossiers soumis pour avis au 17 novembre 2023.

5. ETUDES, COMMUNICATION ET TRAVAUX EN COURS

Présentation: Vice-présidents concernés

Présentation en séance. Cf. diaporama.

Monsieur Joël RONCIN souligne que l'année a été riche en travaux, avec des conditions favorables et une entreprise mobilisée.

Monsieur Louis MICHEL souligne le témoignage très intéressant de Monsieur Dominique LARDEUX, élu de Segré-en-Anjou-Bleu, pour l'infiltration de l'eau sur sa commune. Les supports de présentation sont disponibles sur le site Internet www.bvoudon.fr (rubrique gestion quantitative), notamment le livret qui donne les retours d'expériences des structures.

Monsieur Aurélien COLAS présente les actions de communication.

Les élus regrettent le mauvais placement du syndicat à la foire de Craon. Il faudrait être placé avec les autres collectivités.

6. QUESTIONS DIVERSES

Madame Régine TIELEGUINE précise qu'une consultation du public est organisée par les services de l'État, sur le projet d'arrêté établissant le programme d'actions régional en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole jusqu'au 17 décembre 2023.

Monsieur Bruno GAUMÉ informe de l'arrivée de Killian DOLAIS, technicien milieux aquatiques, en remplacement d'un agent en disponibilité. Il sera basé à Craon.

Monsieur Gilles GRIMAUD clôt la séance à 22h30.

Le secrétaire de séance, Monsieur Dominique RAMAUGER